**Lundi LE 5 octobre 2020**

Procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance ordinaire à 19h00 par visioconférence.

 À laquelle sont présents à cette visioconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond Siège no. 1

Doris Jetté Siège no. 2

Julie Bibeau Siège no. 3

Murielle L. Lessard Siège no. 4

Denis Bergeron Siège no. 5

Georges Lysight Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Chacune de ces personnes s’est identifiée individuellement.

 Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

 **228-10-20** CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

 CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence, soit jusqu’au 7 octobre 2020;

 CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

 CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

 CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

 La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

 **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Madame Isabelle Plante, directrice générale par intérim est présente à la séance.

Tous membres du conseil étant tous présents et formant quorum renonce à l’avis de 72h unanimement pour faire l’ajout des points 11.2 et 11.3.

* + 1. **Adoption de l’ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

1. Adoption de l’ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 8, 14, 15 et 21 septembre 2020.
3. Correspondance :
4. Gouvernement du Québec : REAFIE.
5. Période de questions
6. ADMINISTRATION
7. Adoption des dépenses de septembre 2020
8. Rapport de la sec-tres sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2020.
9. MRC de Maskinongé : Formation sur le programme de gestion des actifs municipaux.
10. Régie d’Aqueduc : Adoption du budget.
11. Infotech : Formation sur le module Budget.
12. Fermeture du local du Cercle de Fermières.
13. Appel de candidature – adjoint(e) administratif(ve).
14. Comité de sélection et recommandation.
15. Formation ADMQ pour Isabelle Plante.
16. Service de mentorat.
17. Fermeture du bureau municipal.
18. SÉCURITÉ PUBLIQUE
19. Groupe CLR : Signature du protocole d’entente.
20. TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER

1. URBANISME

AUCUN DOSSIER

1. ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

1. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
	1. Programme du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ).
		1. Affaires nouvelles :
2. Rapport de la représentante de la Régie d’Aqueduc.
3. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
4. Bibliothèque : Demande d’abolition de frais de retard.
	* 1. Période de questions
		2. Clôture de la session

**230-10-20 Approbation des procès-verbaux du 8, 14, 15 et 21 septembre 2020.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 8, 14, 15 et 21 septembre 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 8, 14, 15 et 21 septembre 2020 tel que rédigés soient adoptés.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Correspondance**

**231-10-20** Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

1. Gouvernement du Québec : REAFIE.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**232-10-20 Adoption des dépenses de septembre 2020.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d’administration courantes représentées par les écritures numéros 202000326 à 202000367 inclusivement totalisant un montant de 53 705,72 $ et les salaires de septembre telles que détaillées à l’annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**233-10-20 Rapport de la sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2020.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 septembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**234-10-20** **MRC de Maskinongé : Formation sur le programme de gestion des actifs municipaux.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l’intention des membres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la MRC du Granit pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d’un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

**CONSIDÉRANT** l’intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle de-Prémont signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs et s’engage à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**235-10-20** **Régie d’Aqueduc : Adoption du budget 2021.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d’une part, prend connaissance du budget adopté par la Régie d’Aqueduc de Grand Pré se chiffrant à 1 474 500$ pour l’année 2021. D’autre part, le Conseil adopte le budget pour l’année 2021 tel que déposé par la Régie d’Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**236-10-20** **Infotech : Formation sur le module Budget.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine l’inscription de madame Isabelle Plante à la formation en ligne sur le module Budget au coût de 155,00$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**237-10-20** **Fermeture du local du Cercle de Fermières.**

 Considérant la demande de la Santé publique concernant de suspendre toutes activités sociales;

 Considérant que Mme Paillé a envoyé un courriel sur la fermeture du local du Cercle de Fermières à Madame Nicole Gagnon, présidente à compter du 30 septembre 2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine la décision de la fermeture du local du Cercle des Fermières pour un temps indéterminé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**238-10-20** **Appel de candidature – adjoint(e) administratif(ve).**

 Considérant qu’il y a lieu d’engager un(e) adjointe(e) administratif(ve);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Mme Isabelle Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de lancer un appel de candidature pour le poste d’adjoint(e) administratif(ve) et ce dans les plus brefs délais.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**239-10-20** **Comité de sélection et recommandations.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Mesdames Barbara Paillé mairesse, Murielle Lessard, conseillère et Isabelle Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour faire partie du comité de sélection et recommandations de l’appel de candidature au poste d’adjoint(e) administratif(ve).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**240-10-20** **Formation ADMQ pour Isabelle Plante.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Isabelle Plante à s’inscrire aux formations de l’ADMQ qui porte sur :

* Le nouveau règlement provincial portant sur l’encadrement des chiens : que faire? : au coût de 75,00$ plus taxes,
* Capter et diffuser les séances du conseil municipal : est-ce une bonne idée? : au cout de 99,00$ plus taxes,
* SEAO – Une démarche pas à pas concernant les principales actions à poser : au coût de 99,00$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**241-10-20** **Service de mentorat.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont engage M. Denis Gélinas pour donner un service de mentorat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**242-10-20** **Fermeture du bureau municipal.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal le jeudi pour formation pour un temps indéterminé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**243-10-20 Groupe CLR : Signature du protocole d’entente.**

Considérant que la MRC de Maskinongé a fait un appel d’offre regroupé pour les 17 municipalités concernant une entente pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principales et secondaire 911;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Barbara Paillé, mairesse et Isabelle Plante, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité l’entente avec le Groupe CLR d’une durée de 5 ans comme centre de réponse primaire 911.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**TRANSPORT/VOIRIE**

AUCUN DOSSIER

**URBANISME**

AUCUN DOSSIER

**ENVIRONNEMENT**

AUCUN DOSSIER

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**244-10-20 Programme du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ).**

Considérant le taux négatif de vitalisation de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant la proposition de partenariat de Mme Nancy Montour pour réaliser un projet d’écriture « Au fil des mots »;

Considérant que ce projet mettra en valeur la participation des jeunes de notre municipalité;

Considérant qu’il y a lieu de soutenir et de favoriser l’implication de la jeunesse prémontoise en leur permettant de resserrer leur lien d’appartenance tout en stimulant leur créativité;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont que la Municipalité accepte l’offre de partenariat de Mme Nancy Montour pour un montant total de 2 285,68 $ répartie comme suit: 1 085,68 $ en argent versé à la réalisation complète du projet et 1 200,00$ sous forme de services rendus pour l’occupation de la salle communautaire.

Que cette résolution soit jointe à la lettre d’intention signer par Mme Murielle L. Lessard, conseillère et représentante Loisirs et Culture.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**245-10-20 Rapport de la représentante de la Régie d’Aqueduc.**

 Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d’Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d’Aqueduc.

**246-10-20** **Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.**

**CONSIDÉRANT** l’opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l’automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d’interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions,* déposé à l’Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d’adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l’aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l’importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu’il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l’Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l’encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l’Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d’un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l’absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté

secondé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu’aux membres de l’Assemblée nationale son opposition à l’article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu’il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l’article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d’assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l’Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

* + 1. **Bibliothèque : Demande d’abolition de frais de retard.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l’abolition des frais de retard pour le retour des livres ou documents à la bibliothèque et ce pour une période indéterminée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**248-10-20 Clôture de la séance.**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h20.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**MAIRESSE**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**

 **SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR ITÉRIM**

 ***Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.***

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

 Je soussigné, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 5 octobre 2020.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Isabelle Plante,

 Directrice générale &

Secrétaire-trésorière par intérim